

Bulletin provincial



N° 07

2015

25 AOUT

Service des examens provinciaux

EXAMENS PROVINCIAUX

Objet : **Constitution, sur examen d'aptitudes, d'une réserve de recrutement d'agent technique en Chef D9, Bachelier/Gradué en construction pour le Service Technique des Bâtiments et Constructions (STBC)**

Recrutement – Appel à candidatures

1) Conditions de participation :

- Etre belge ou citoyen de l'Union européenne
- Jouir des droits civils et politiques
- Etre de bonnes conduite, vie et mœurs
- Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relative au régime linguistique
- Posséder un diplôme de l'enseignement **supérieur de type court ou assimilé** (gradué ou bachelier) dans l'orientation technique des bâtiments et de la construction et/ou de la maintenance immobilière, et/ou en topographie et/ou des techniques spéciales liées au bâtiment et à la construction (chauffage, électricité, sanitaires, utilisation rationnelle de l'énergie ...).

Afin d'éviter la surqualification, les candidats ne peuvent participer qu'aux épreuves de sélection dont le niveau correspond au diplôme le plus élevé qu'ils possèdent.

2) Définition de la fonction : agent technique en chef D9, bâtiments et constructions.

Le STBC est, prioritairement, un service technique chargé principalement de la gestion, du développement, de la maintenance et de la bonne gouvernance de l'ensemble du Patrimoine immobilier provincial bâti et non bâti.

Le travail de l'agent technique en chef en construction et en maintenance de bâtiment est principalement un travail technique (mi terrain mi bureau (siège soit en districts, soit Bureau d'études à Mons, soit autre département STBC en fonction des besoins du service) qui reprend majoritairement de la coordination, de la gestion, du suivi et du contrôle de travaux en construction, en restauration, en transformation et en maintenance et ce, afin de garantir le

développement optimal des activités provinciales dans un environnement immobilier conforme, sécurisé, agréable à vivre et adéquat.

3) Profil de compétences :

Compétences générales souhaitées :

- Faire preuve d'autonomie et de polyvalence.
- Avoir un sens de la communication aisé et faire preuve d'empathie.
- Etre capable de travailler en équipe, de participer à une dynamique de groupe (collaborations et échanges de savoirs, savoir-faire, pratiques de terrain).
- Etre organisé et méthodique dans le respect des procédures de travail mises en place par la hiérarchie.
- Etre à même de rédiger des rapports, notes et e-mails divers (fond et forme, orthographe).
- Avoir un esprit de synthèse.
- Etre disposé à suivre, en permanence, l'évolution des techniques liées au domaine de la construction, de l'immobilier et de la bonne pratique de sa fonction au sein de l'institution provinciale (formations obligatoires et/ou complémentaires)
- Etre disposé à s'intégrer dans la démarche qualité du STBC (processus, procédures, tableaux de bord).
- Etre capable de pouvoir assurer le suivi, la coordination et la réalisation de plusieurs missions en même temps (esprit de synthèse, d'autonomie, de méthodologie, ...).
- Maîtriser l'outil informatique : Word, Excel, notions d'Access et savoir utiliser un logiciel de dessin assisté par ordinateur spécifique (DAO).

Compétences spécifiques souhaitées :

Sous la direction du STBC et notamment de son supérieur hiérarchique, l'agent technique en chef est amené à :

- Pourvoir à un patrimoine immobilier conforme, sécurisé et adéquat et ce en fonction des normes en vigueur (PEB, urbanisme, réglementation marchés publics, lutte contre l'incendie, URE, coordination et sécurité chantiers...);
- Coordonner et gérer des travaux et interventions touchant à la sauvegarde et au développement du patrimoine et ce, en tant que représentant du fonctionnaire dirigeant - auteur de projet et/ou maître de l'ouvrage ;
- Pouvoir assurer un suivi technique et spécifique pour des dossiers en architecture (gros-œuvre, parachèvements, abords,...) et en techniques spéciales (HVAC-chauffage, sanitaires, électricités...), en maintenance (entretiens obligatoires, mises en conformité et sécurité...);
- Savoir gérer les budgets ordinaire et extraordinaire du patrimoine provincial ;
- Avoir une connaissance en technologie de construction (classique et innovantes), en gestion immobilière, en techniques spéciales (HVAC - chauffage, sanitaire, électricité, topographie,...) ou jouir d'une expérience professionnelle dans le domaine concerné. Toute expérience dans le domaine étant un atout ;

- Savoir réaliser des dossiers d'études, d'exécutions, de conceptions techniques et de permis d'urbanisme (construction, rénovation, transformation,...) en respect des normes et obligations des lois en vigueur :
 - Savoir rédiger un cahier spécial des charges en respect des marchés publics, des obligations en vigueur, des technologies de la construction... ;
 - Savoir réaliser des plans et dossiers de relevés de terrains et de constructions ;
 - Savoir dessiner (Dessin Assisté par Ordinateur) un plan d'avant projet, plans techniques d'exécutions (plans, coupes, façades, détails techniques à grandes et petites échelles, documents pour demande de permis d'urbanisme,...) ;
 - Savoir interpréter des documents techniques, (fiches, descriptions de matériaux).
- Pouvoir assurer un suivi de chantier au niveau technique et administratif :
 - Rapport technique, rédaction de procès verbal de chantier, contrôle et réception d'ouvrages, de plans et de dossiers techniques... ;
 - Contrôle des calendriers d'exécution (études et chantiers) et modifications nécessaires afin d'assurer le respect des délais, des contrats et des budgets ;
 - Propositions de solutions techniques et appréhension des contraintes (techniques et financières) ;
 - Contrôle de la bonne exécution des travaux et de leur conformité aux prescriptions techniques ;
 - Vérification et respect des travaux commandés, réception des travaux ;
 - Savoir définir et planifier des travaux d'entretien, savoir estimer les priorités de travaux de bâtiment et de maintenance et de gestion immobilière à réaliser, coordonner leurs suivis... ;
 - Etre capable de coordonner des ouvriers et d'assurer la coordination de corps de métiers différents sur un même chantier et/ou sur plusieurs chantiers ;
- Assurer une communication et une assistance permanentes auprès des institutions et occupants des bâtiments provinciaux (gestions des demandes, conseils techniques, visites régulières en institutions,...) ;
- Pouvoir collaborer aux missions inhérentes confiées aux autres départements du STBC (Patrimoine, districts, bureau d'études, marchés publics, espace verts ;
- Avoir une connaissance de la loi et des arrêtés régissant les marchés publics de travaux, services et fournitures ou accepter d'être formé ;
- ...

4) Rémunération annuelle brute indexée (à ce jour) :

MIN: 32.296,64 €

MAX: 47.068,17 €

Traitement annuel brut, à l'index 1.6084, pécule et allocations réglementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (6 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années). Perspectives de statutarisation et d'évolution de carrière.

5) Déroulement des épreuves :

Une **épreuve écrite générale éliminatoire** portant sur les matières reprises ci-dessus et consistant en :

- Plans, coupes, façades, détails techniques, représentations graphiques selon les règles de l'art.
- Descriptions techniques, définitions, principes généraux constructifs et techniques liés au domaine du bâtiment, de la construction, de la maintenance (architecture, gros-œuvre, parachèvements, techniques spéciales HVAC – chauffage, sanitaire, électricité, utilisation rationnelle de l'énergie, coordination de chantier, topographie,...).
- Mises en situations pratiques.

Pour réussir l'épreuve, le candidat doit obtenir 60% minimum des points.

Une **épreuve orale spécifique éliminatoire** qui consiste en un entretien à « bâtons rompus » avec les membres du jury et destinée à apprécier la motivation et le profil du candidat à répondre aux exigences de la fonction à exercer.

6) Programme des matières :

- Connaissances technologiques dans le domaine du bâtiment, de la construction, de la maintenance (architecture, gros-œuvre, parachèvements, techniques spéciales HVAC –chauffage, sanitaire, électricité, utilisation rationnelle de l'énergie, coordination sécurité de chantier, topographie,...) ;
- Connaissances générales sur les lois et normes en vigueur liées à l'immobilier, (urbanismes, marchés publics, certificat performance énergétique, obligations légales gestions de chantiers, sécurité lutte incendie, coordination sécurité chantier,...).

7) Dépôt des candidatures :

Les candidats voudront bien adresser leur lettre de candidature, un curriculum vitae (CV), une copie du diplôme et une photocopie recto-verso de la carte d'identité au Service des examens, Delta-Hainaut, avenue du Général de Gaulle 102, 7000 Mons, pour le 11/09/2015 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Remarques particulières :

Aucun échange de correspondance n'aura lieu entre le dépôt des candidatures et la convocation aux épreuves.

Les candidats qui ne réunissent pas les conditions requises pour l'admission à l'examen seront informés du motif du rejet.

La durée de validité des réserves de recrutement constituées à l'issue de ces examens est fixée à deux ans et peut être prorogée au maximum d'un terme égal.

Sur demande écrite, les personnes inscrites dans une réserve antérieure ou une réserve dont la durée de validité est venue à échéance peuvent être dispensées de tout ou partie des épreuves de recrutement.

Les lauréats d'examen organisés par le SELOR ou par les organismes publics hennuyers peuvent être dispensés de tout ou partie des épreuves des examens de recrutement dans la mesure où il s'avère qu'une similitude existe tant au niveau des matières reprises au programme des épreuves qu'au niveau de difficulté de celles-ci et ce pour autant que la durée de validité soit toujours d'actualité auprès de l'organisme à l'origine de l'examen. La dispense est accordée par le Collège provincial sur base d'un avis motivé du Service des Examens provinciaux chargé d'apprécier l'équivalence des épreuves.

Les lauréats ayant participé indûment aux épreuves d'aptitudes ne pourront être inscrits dans la réserve de recrutement.

En cas de recrutement, les documents suivants seront produits :

- un extrait d'acte de naissance timbré ;
- un certificat de bonnes conduites, vie et mœurs ;
- une copie certifiée conforme du titre requis

Si ces documents révèlent, à ce moment que les conditions nécessaires ne sont pas réunies, le candidat ne pourra se prévaloir d'avoir participé aux épreuves d'aptitudes.

Le 25 août 2015

*La Directrice générale provinciale f.f.,
S. DURIEUX*